

CLIRON-INFOS – N° 6/2020



CONSEIL MUNICIPAL – REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal est au complet.

Madame Monique THULLIER est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020 est lu et approuvé

Transformation du CCAS en création d'un comité consultatif Action Sociale.

La Loi du 7 août 2015 supprimait l'obligation pour les communes de disposer d'un CCAS. Le Conseil Municipal précédent voulant intégrer des personnes extérieures au Conseil Municipal n'avait pas opté pour cette possibilité.

Depuis, la législation a évolué et l'on peut créer un comité consultatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE ;

- D'instituer un **Comité Consultatif d'Action Sociale** pour la durée du présent mandat et à compter du **1er janvier 2021**;

- De fixer sa composition à huit membres dont quatre non élus ;

- De nommer **Monsieur Jean-Luc PINTEAUX, Président** du Comité ;

- De nommer en tant qu'**élus** : Madame Monique THULLIER et Messieurs David PLANTEGENET, Damien LEGROS et Sylvain COSPIN;

- De nommer en tant que **non élus** : - Mesdames Martine MONTREUIL - Sylvie POUPLY et Murielle PIERQUIN et Monsieur Gilbert THULLIER.

Le Centre de Gestion propose le renouvellement de la Convention d'inspection santé et sécurité au travail ainsi que la Convention de mise à disposition d'un assistant de prévention mutualisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE,

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec le Centre de Gestion les conventions correspondantes,

- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Mise en place d'une prime exceptionnelle pour les agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'épidémie COVID 19.

Le Conseil Municipal **INSTAURE** une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Télétravail - Equipement et solutions informatiques - Gestion électronique des documents et signature électronique.

Afin de permettre à la secrétaire de Maire de pouvoir exercer par le télétravail en dehors des permanences, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec les Communes de Saint-Marcel et Belval.

La Commune de CLIRON s'engage à régler à la BNP Paribas (Société PAYART), l'ensemble des sommes dues pour la location de l'équipement et solutions informatiques, des solutions de Gestion électronique des Documents et signature électronique.

Les communes de SAINT-MARCEL et BELVAL s'engagent à rembourser à la Commune de CLIRON chacune le tiers de la dépense.

INFORMATIONS DIVERSES

Le secrétariat de la Mairie sera fermé le vendredi 9 octobre et le mardi 27 octobre 2020. Les permanences sont reportées aux mercredis 14 et 28 octobre 2020 de 8h30 à 11h30

Ardenne Métropole et l'ARS viennent de nous confirmer que l'eau est de nouveau consommable sans crainte depuis le 6 octobre 2020.